



## COVID-19 Mesures de protection OdA ARTECURA

Depuis juin 2020, la Suisse se trouve en situation particulière au sens de la loi sur les épidémies. Contrairement à la situation extraordinaire en vigueur auparavant, les cantons disposent à nouveau d'un droit d'être entendu plus étendu. De plus, ils peuvent prendre des mesures cantonales si le nombre de cas sur leur territoire augmente ou menace d'augmenter. C'est pourquoi il existe des **mesures** appliquées **uniformément dans toute la Suisse** et d'autres qui **diffèrent selon le canton**. OdA ARTECURA renvoie tous les art-thérapeutes aux recommandations de l'OFSP<sup>1</sup> **et surtout les différents cantons**<sup>2</sup>.

**Le 22 décembre 2020, le Conseil fédéral a renforcé les mesures nationales jusqu'au 22 janvier 2021**, principalement dans les domaines qui n'affectent pas la pratique professionnelle de l'art-thérapie. Une exception est l'accessibilité des installations ouvertes au public, qui doivent rester fermées entre 19 heures et 6 heures du matin et les dimanches et jours fériés. Veuillez respecter cette disposition et continuer à vous informer sur le site web de OdA ARTECURA sous la rubrique "Actualités".

***Les séances d'art-thérapie de toutes spécialisations peuvent être reprises régulièrement dans la plupart des cantons, selon les règles suivantes.***

### Règles :

- Créer un concept de protection pour votre atelier et rendez-le public
- Respecter les mesures d'hygiène et de distance
- Se laver les mains à l'eau et au savon avant et après la thérapie et demandez à vos clients de faire de même
- La clientèle est interrogée à l'arrivée sur les symptômes du COVID-19
- Nettoyer les objets utilisés pendant la thérapie
- Aérer toutes les 30 min environ
- Nettoyer régulièrement les objets et les surfaces utilisés par la clientèle
- Respectez les règles suivantes concernant le port de masques<sup>3</sup> :
  - Dans les lieux généralement accessibles au public, tels que l'entrée et la salle d'attente, les toilettes, etc., un port de masque obligatoire s'applique
- Compte tenu de la situation actuelle, il faudrait renoncer aux thérapies de groupe
- En art-thérapie, le traçage des contacts est possible à tout moment en documentant les données personnelles de tous les participants

<sup>1</sup> <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html>

<sup>2</sup> <https://www.ch.ch/fr/coronavirus/>

<sup>3</sup> Selon courriel Team-Covid-19 de l'OFSP

## **Quarantaine**

Si vous avez pu maintenir la distance et/ou avez porté un masque, vous n'avez pas besoin d'être mis en quarantaine, même si votre interlocuteur a ensuite été testé positif.

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/isolation-und-quarantaene.html>

## **Pour rappel :**

### **Symptômes COVID-19 selon BAG (à partir du 31/07/20) :**

*Ces situations sont fréquentes :*

- Toux (surtout sèche)
- Maux de gorge
- Maux de gorge
- Essoufflement
- Fièvre, sensation de fièvre
- Douleurs musculaires
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

*Rare :*

- Maux de tête
- Faiblesse générale, sensation de malaise
- Douleurs musculaires
- Symptômes gastro-intestinaux
- Eruptions cutanées
- Rhume

Les symptômes de la maladie sont de gravité variable.

### **Conditions préexistantes à risque accru (à partir du 27/08/20) :**

- Hypertension artérielle
- Maladies respiratoires chroniques
- Diabète
- Maladies et thérapies qui affaiblissent le système immunitaire
- Maladies cardiovasculaires
- Cancer
- Obésité de classe III

L'auto-évaluation coronavirus peut vous aider si vous n'êtes pas sûr de votre propre état de santé :

<https://check.bag-coronavirus.ch/screening>

Toutes les informations sur les principales mesures visant à réduire au minimum les transmissions ultérieures et des informations complémentaires destinées aux professionnels de la santé sont disponibles sur le site :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>

Date de mise en place: 22.04.2020 |

compléments: 24.04.2020, 30.04.2020, 08.05.2020, 12.05.2020, 28.05.2020, 22.06.2020, 19.10.2020, 29.10.2020, 05.11.2020 et 29.12.2020

## La Confédération renforce les mesures contre le coronavirus

18.12.2020

A partir du 22 décembre dans toute la Suisse:



### Fermeture:



Restaurants  
et bars



Musées



Installations  
sportives



Zoos et jardins  
botaniques



Autres lieux de loisirs  
et de divertissement



### Commerces: réduction de la capacité d'accueil

Nouvelle restriction du nombre de clients. Fermeture à 19h, le dimanche et les jours fériés.



### Rester à la maison (recommandation)

Réduire les contacts.  
Renoncer aux voyages et autres excursions non essentiels.

### Mesures toujours en vigueur:

10

Rencontres privées:  
max. 10 personnes



Port du masque:  
extension de l'obligation



Chants: seulement  
en famille et à l'école

15

Rassemblements:  
max. 15 personnes



Interdiction des  
manifestations



Télétravail  
(recommandation)

5

Culture et sport:  
max. 5 personnes



Discothèques et  
boîtes de nuit fermées



Rencontres privées:  
max. deux ménages  
(recommandation)

-16

Exceptions pour les moins  
de 16 ans (sport/culture)



Règles pour les  
domaines skiables

R<1

Assouplissements possibles  
dans les cantons où la  
situation est bonne



Enseignement à  
distance dans les  
hautes écoles

